

Corrigé et barème – Développement et inégalités

Développement, IDH, pauvreté, inégalités entre et dans les États, objectifs de développement durable
(programme de géographie de 2^{nde})

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · 2^{nde}

Exercice 1 – Maîtriser les notions et les repères

(4 pts)

- a) Le développement est l'amélioration durable des conditions de vie de toute une population : santé, éducation, niveau de vie, accès aux droits. La croissance économique est seulement l'augmentation de la production de richesses, mesurée par le PIB. Un pays peut croître sans se développer : si la rente pétrolière est captée par une minorité et n'est pas investie dans les écoles et les hôpitaux, l'IDH stagne malgré la hausse du PIB. (1)
- b) L'IDH mesure la santé par l'espérance de vie à la naissance, l'éducation par la durée moyenne de scolarisation des adultes et la durée attendue de scolarisation des enfants, le niveau de vie par le revenu national brut par habitant en parité de pouvoir d'achat. Il a été créé en 1990 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), sous l'impulsion de Mahbub ul Haq et d'Amartya Sen. (1)
- c) Les objectifs de développement durable sont 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015 pour l'horizon 2030 : éliminer la pauvreté (ODD 1), réduire les inégalités (ODD 10), lutter contre le changement climatique (ODD 13)... Ils succèdent aux 8 objectifs du millénaire (2000-2015), qui visaient surtout les pays pauvres : les ODD concernent tous les pays et intègrent l'environnement. (1)
- d) L'extrême pauvreté est définie par un seuil de revenu absolu, identique pour le monde entier, fixé par la Banque mondiale : 3 dollars par jour en PPA depuis juin 2025. La pauvreté relative se définit par rapport au niveau de vie de chaque pays : en Europe, est pauvre celui dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. On peut donc être pauvre en Norvège sans vivre sous le seuil d'extrême pauvreté. (1)

Erreur fréquente — Une définition sans exemple ni date ne rapporte que la moitié des points.

Exercice 2 – Analyse de document : les droits fondamentaux du développement (1948)

(4
pts)

- a) Il s'agit d'un texte juridique international : deux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris le 10 décembre 1948. Trois ans après la Seconde Guerre mondiale, les États membres de la jeune ONU veulent fixer les droits de tout être humain. La Déclaration n'est pas un traité contraignant, mais elle sert de référence commune. (1)
- b) L'article 25 énonce le droit à un niveau de vie suffisant (alimentation, habillement, logement), aux soins médicaux et à la sécurité en cas de chômage, de maladie ou de vieillesse ; l'article 26 énonce le droit à l'éducation, gratuite et obligatoire au niveau élémentaire. Ces droits correspondent aux trois dimensions de l'IDH : la santé (« soins médicaux »), l'éducation (« droit à l'éducation ») et le niveau de vie (« niveau de vie suffisant »). (1)
- c) Le droit à la santé est inégalement réalisé : en 2022, l'espérance de vie à la naissance est d'environ 83 ans en Norvège et 62 ans au Niger. Le droit à l'éducation aussi : un adulte nigérien a passé en moyenne moins de deux ans à l'école, contre treize ans pour un Norvégien. Le niveau de vie suffisant reste hors de portée de centaines de millions de personnes, puisque l'extrême pauvreté concernait de l'ordre de 700 millions de personnes à la fin des années 2010. (1)
- d) Le texte ne réduit pas la vie digne au revenu : il associe la santé, l'éducation, le logement et la protection sociale. C'est la même idée que le PNUD formalise en 1990 : le développement humain élargit les choix des personnes, d'abord vivre longtemps en bonne santé, s'instruire et avoir un niveau de vie décent. L'IDH traduit donc en indicateur chiffré des droits proclamés dès 1948. (1)

À retenir — Un texte juridique se présente toujours avec son auteur institutionnel, sa date exacte et sa portée (contraignant ou non).

Exercice 3 – Analyse d'un document statistique : le développement humain au Brésil

(4
pts)

- a) L'IDHM du Brésil progresse fortement : il passe de 0,493 en 1991 à 0,612 en 2000, puis à 0,727 en 2010, soit une hausse d'environ 47 % en vingt ans. Le pays, émergent, a amélioré à la fois la santé, l'éducation et les revenus de sa population ; la progression est continue sur les deux décennies. (1)
- b) Les États les plus développés sont le District fédéral (0,824), où se trouve la capitale Brasília, et les États du Sud-Est et du Sud : São Paulo (0,783), Santa Catarina (0,774), Rio de Janeiro (0,761). Les moins développés sont au Nordeste : Maranhão (0,639) et Alagoas (0,631). L'écart entre le premier et le dernier État atteint près de 0,2 point, ce qui montre de fortes inégalités régionales à l'intérieur du pays. (1)
- c) À l'échelle des communes, les écarts sont encore plus grands : de 0,862 à São Caetano do Sul, commune industrielle de l'agglomération de São Paulo, à 0,418 à Melgaço, commune d'Amazonie. L'écart est plus de deux fois supérieur à celui observé entre les États. Plus on descend dans les échelles, plus les inégalités apparaissent : une moyenne nationale ou régionale les masque. (1)
- d) Le Sud-Est concentre depuis le XXe siècle l'industrie, les services et les grandes métropoles (São Paulo, Rio), qui attirent capitaux et emplois qualifiés ; le Nordeste, longtemps dominé par une agriculture de grandes propriétés, et l'Amazonie, isolée et peu équipée, disposent de moins d'écoles, d'hôpitaux et d'emplois. Pour réduire ces écarts, l'État fédéral a lancé en 2003 le programme Bolsa Família, qui verse une allocation aux familles pauvres, nombreuses au Nordeste, à condition que les enfants soient scolarisés et vaccinés. (1)

Repère — Au Brésil, l'opposition entre un Sud-Est développé et un Nordeste en retrait est l'exemple type des inégalités régionales dans un pays émergent.

Exercice 4 – Question problématisée*(4 pts)*

- a) Le développement est l'amélioration des conditions de vie d'une population (santé, éducation, niveau de vie) ; les inégalités de développement sont les écarts hiérarchisés entre pays, régions ou groupes sociaux. La date de 1990 s'impose : c'est l'année où le PNUD crée l'IDH et où la Banque mondiale fixe son premier seuil d'extrême pauvreté, ce qui permet de mesurer l'évolution sur plus de trente ans. (1)
- b) Premièrement, l'extrême pauvreté a reculé de près de deux milliards de personnes en 1990 à environ 700 millions à la fin des années 2010. Deuxièmement, les pays émergents rattrapent les pays riches : l'IDH de la Chine passe de moins de 0,50 en 1990 à près de 0,79 en 2022, et près de 800 millions de Chinois sont sortis de l'extrême pauvreté depuis 1978. Troisièmement, certains pays quittent la liste des PMA, comme le Cap-Vert en 2007 ou le Bhoutan en 2023. (1)
- c) Premièrement, l'Afrique subsaharienne reste à l'écart : elle concentre aujourd'hui plus de la moitié des personnes extrêmement pauvres, et la Somalie, dernière du classement, a un IDH d'environ 0,38 en 2022. Deuxièmement, les progrès sont réversibles : en 2020, la Covid-19 a fait basculer environ 70 millions de personnes dans l'extrême pauvreté, et l'IDH mondial a reculé en 2020 et 2021. Troisièmement, les inégalités internes se creusent : selon le World Inequality Report 2022, les 10 % les plus aisés perçoivent environ 52 % des revenus mondiaux, et le Gini de l'Afrique du Sud atteint l'ordre de 0,63. (1)
- d) Depuis 1990, les inégalités de développement entre pays se sont réduites, surtout grâce au rattrapage des pays émergents d'Asie, et l'extrême pauvreté a fortement reculé. Mais cette réduction est incomplète : une partie de l'Afrique subsaharienne reste en marge, les inégalités à l'intérieur des pays se sont souvent creusées et la crise de 2020 a montré la fragilité des progrès. La réponse dépend donc de l'échelle observée. Les ODD adoptés en 2015 visent à réduire ces écarts d'ici 2030, mais leur réalisation est en retard. (1)

Le point clé — La bonne réponse à ce sujet change selon l'échelle : il faut distinguer inégalités entre les pays et inégalités dans les pays.

Exercice 5 – Construire la légende d'un croquis**(4 pts)**

- a) Partie I, « Un monde inégalement développé » : les quatre classes d'IDH. Partie II, « Des dynamiques de rattrapage et de marginalisation » : les pays émergents, les PMA, la ligne Nord-Sud de 1980 barrée pour montrer qu'elle est dépassée. Partie III, « Des inégalités aussi dans les États » : des métropoles marquées par la ségrégation et des contrastes régionaux (Nordeste brésilien, intérieur chinois). La légende suit ainsi un raisonnement, du constat aux dynamiques puis au changement d'échelle. (1)
- b) Les niveaux d'IDH se représentent par des plages de couleur (figuré de surface). On utilise un dégradé d'une même couleur, du plus foncé pour l'IDH très élevé au plus clair pour l'IDH faible, afin que l'œil lise immédiatement la hiérarchie. Mélanger des couleurs sans ordre, par exemple du vert pour les pays riches et du bleu pour les pays pauvres, ferait perdre cette lecture. (1)
- c) Les pays émergents peuvent être signalés par une flèche ou un symbole ponctuel indiquant le rattrapage (Chine, Inde, Brésil). Les PMA seront soulignés par des hachures posées sur les plages d'IDH, pour ne pas masquer la couleur. Les métropoles marquées par la ségrégation (Rio de Janeiro, Mumbai, Johannesburg) seront représentées par un figuré ponctuel, par exemple un cercle, dont la couleur renvoie à la partie III. (1)
- d) Toponymes indispensables : États-Unis, Norvège, Chine, Inde, Brésil, Afrique subsaharienne, Niger, Afghanistan, auxquels on peut ajouter Rio de Janeiro et Johannesburg. Un croquis doit rester sélectif parce qu'il est une démonstration et non un inventaire : trop d'informations rendent la carte illisible. Chaque figuré doit servir la problématique, et chaque toponyme illustrer un élément de la légende. (1)

Attention — Un croquis sans légende organisée en parties titrées perd l'essentiel de ses points, même s'il est bien colorié.